



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ***Suspension de l'exportation du pétrole nigérien par le Bénin : la position de l'Union Progressiste le Renouveau***

Par décision en date du 06 mai 2024, notre Gouvernement a pris la décision de suspendre le chargement par navires dans les eaux territoriales nationales du pétrole brut produit par la République du Niger ainsi que l'exportation des produits vivriers du Bénin.

Dans le contexte actuel des rapports géopolitiques et stratégiques dans la sous-région Ouest-Africaine et particulièrement des relations diplomatiques délicates entre la République du Bénin et la République du Niger, cette décision prend un relief politique particulier qui interpelle la conscience patriotique de chaque citoyen et la responsabilité de tous les Africains.

Chacun se souvient en effet qu'après avoir entrepris et soutenu la levée des sanctions décidées et mises en œuvre par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à la suite du renversement par les armes, le 26 juillet 2023, des institutions démocratiques de la République sœur du Niger, le Gouvernement du Bénin a aussitôt ouvert ses frontières avec le Niger.

En dépit de cette initiative courageuse de solidarité entre les peuples du Bénin et du Niger et de son application audacieuse, les autorités du Niger ont maintenu leur frontière terrestre fermée à l'égard de notre pays après les avoir ouvertes en ce qui concerne les autres Etats limitrophes, invoquant des raisons non fondées, relatives à une prétendue installation de bases étrangères sur le territoire béninois.

A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'historiquement et stratégiquement, le Bénin est l'un des rares Etats de la sous-région à s'être abstenu d'héberger des bases militaires étrangères sur son territoire depuis son accession à la souveraineté internationale.

La suspicion d'accueil ou d'installation de bases étrangères est, à son égard, inopérante, surtout lorsqu'elle émane d'un Etat dont la tradition est d'héberger les installations de puissances militaires étrangères. Cet argument qui justifierait, selon les mêmes autorités, le maintien de la fermeture des frontières est d'autant plus spécieux et inélégant qu'il n'est pas invoqué par l'Etat du Niger contre le voisin de l'Est (le Tchad), dont les frontières sont ouvertes.

Au demeurant, aussi bien que l'Etat du Bénin ne s'est jamais préoccupé et n'a encore moins discuté du choix par un Etat souverain, soit-il un voisin, de ses partenaires militaires stratégiques, il ne saurait admettre que les siens propres lui soient dictés par les autorités d'un autre Etat.

L'Etat du Bénin ne tolérera pas une intervention insidieuse de puissances étrangères, en violation de son pouvoir souverain, dans la définition des stratégies et des moyens de nature à assurer la défense de son territoire et la sécurité de sa population qui ne ressortirait pas de conventions auxquelles il aura consenti.

La position injustifiée des autorités nigériennes, les propos regrettables et les actes inamicaux qu'elles tiennent constamment à l'égard des autorités et de l'Etat béninois et qui sont stratégiquement amplifiés sur les réseaux sociaux fragilisent la solidité des liens séculaires indissolubles de fraternité entre les deux peuples et les deux gouvernements.

En ordonnant la suspension du chargement par navires dans ses eaux territoriales du pétrole brut produit par la République du Niger ainsi que l'exportation de ses produits vivriers notre Gouvernement n'a fait que prendre acte du maintien par le Niger de la fermeture de ses frontières pour en tirer les conséquences inévitables dans ses rapports avec les tiers.

**L'Union Progressiste le Renouveau comprend la décision du Gouvernement et l'encourage à rester attentif à la réponse favorable à l'appel à la lucidité, à la responsabilité et au dialogue qu'il a constamment lancé au Gouvernement du Niger, en conformité à la ligne politique historique du Bénin et à sa foi en la solidarité, la fraternité, la cohésion et la paix entre les Etats Africains.**

Fait à Cotonou, le 12 mai 2024

Le Secrétaire Général

**Gérard GBENONCHI**

